

DEMARRAGE DE LA CAMPAGNE 2019

Point sur les ressources en eau au 5 juin 2019

Malgré un déficit pluviométrique sur les six derniers mois, les pluies de fin avril ont permis de compenser le manque d'eau ressenti. Ainsi, les retenues en eau sont proches de leurs capacités maximales à 90%. Concernant les cours d'eau, ils ont retrouvé un débit normal et l'humidité des sols est favorable aux cultures. Toutefois, le niveau des nappes souterraines reste toujours moyen ou inférieur à la moyenne, elles entament leur vidange saisonnière.

		Débit d'Objectif d'Etiage (m3/s)	Débit au 05/06 (m ³ /s)
DROPT	Loubens	0,320	0.607
GARONNE AMONT	Lamagistère	85	328
GARONNE AVAL	Tonneins	110	372
LOT	Aiguillon	10	56.4

Un réseau de parcelles de références

Dans le cadre du programme de l'Appui Technique aux Irrigants de Nouvelle Aquitaine (ATINA), la Chambre d'agriculture de Lot-et-Garonne et l'ACMG disposent d'un réseau de 38 parcelles de références réparties sur l'ensemble du département. Ils s'engagent ainsi à accompagner les agriculteurs en vue d'adopter une consommation rationnelle de la ressource en eau sur les parcelles en irrigation.

Le suivi des parcelles

Le suivi de ces parcelles s'effectue avec des stations de mesures équipées de tensiomètres ou des sondes capacitatives. L'analyse des données relevées, ainsi qu'un bilan hydrique à la parcelle, nous permettent de proposer un conseil irrigation individuel aux irrigants du réseau de parcelles. En plus de conseils et des données agronomiques (ETP, Kc, ETM, etc.) vous permettant de tenir à jour votre bilan hydrique, nos messages conseil irrigation s'attacheront à vous fournir des informations sur les évolutions météorologiques, sur les restrictions de prélèvements ainsi que sur d'autres actualités liées à la gestion de l'irrigation. Ces messages hebdomadaires vous sont envoyés par mail de juin à début septembre afin de vous conseiller au mieux tout au long de la campagne.

Stations de mesure avec tensiomètres



LECTURE DES RESULTATS DU TENSIOMETRE	
Valeurs lues (cb)	Interprétation
0 à 10	Sol saturé en eau
10 à 15	Sol ressuyé
15 à 40	Confort hydrique
40 à 120	Dessèchement progressif de la plante
120 à 200	Réserves en eau critique
199	Mauvais fonctionnement de l'appareil

Suivi avec une sonde capacitave








Un matériel bien réglé pour une irrigation de qualité

Un mauvais fonctionnement ou réglage du matériel d'irrigation peut être à l'origine d'une répartition hétérogène de l'eau apportée à la parcelle, ce qui peut entraîner des excès ou des manques d'eau selon les zones sur la parcelle. Ainsi, pour chaque matériel d'irrigation, il est possible d'établir un auto-diagnostic afin d'évaluer l'optimisation de votre installation et de corriger les éventuels dysfonctionnements grâce aux fiches techniques mises en ligne sur le site de la Chambre d'Agriculture de Lot-et-Garonne

<https://lot-et-garonne.chambre-agriculture.fr/produire/irrigation-lacs/optimiser-son-materiel-dirrigation>

Des leviers d'action pour optimiser l'énergie en irrigation

Il existe également des solutions simples à réaliser en amont pour permettre de faire des économies d'énergie en améliorant l'adéquation entre toutes les composantes du système irrigation. Ainsi, il est possible selon les cas :

-  **Vérifier** la pression de l'installation en l'insérant dans les buses des matériels d'irrigation, le résultat de la mesure doit ensuite être comparé aux prescriptions du constructeur.
-  **Adapter** le débit et la pression aux besoins du matériel en installant un variateur de fréquence sur une pompe desservant différents matériels d'irrigation.
-  **Améliorer** le rendement du moteur de pompe en ajustant la turbine hydraulique pour retrouver le débit d'équipement du matériel d'irrigation.
-  **Optimiser** la gestion du temps d'irrigation en fonction de la nécessité en installant une station de télégestion.
-  **Réduire** les pertes de charges en ligne en augmentant le diamètre des conduites quand cela est possible et les pertes de charges singulières en remplaçant les coudes à 90° par 2 de 45°.



Réseaux électriques,

Cultivez votre vigilance

Attention à l'arrosage des lignes Haute-Tension

Pour votre sécurité et le bon fonctionnement de vos installations, l'arrosage des lignes électriques est à proscrire. Il génère des microcoupures sur le réseau qui peuvent entraîner l'arrêt des stations de pompage. En effet les équipements électriques tels que les variateurs de fréquence y sont extrêmement sensibles.

N'installez pas et ne déplacez pas sans précaution votre matériel d'arrosage près des ouvrages élec-

FORMATION ARBO

l'irrigation un atout pour la bonne alimentation des arbres et des fruits

Alors que le potentiel de récolte commence à apparaître plus clairement, l'irrigation des vergers ne doit pas seulement être pensée en terme de besoin en eau. L'irrigation impacte directement la minéralisation de l'azote organique et l'absorption passive de certains éléments contenus dans la solution du sol (Azote, Magnésie, potasse, calcium). En cas de stress hydrique l'alimentation ou les équilibres de ces éléments peuvent être perturbés. **Pour vous aider à apprécier l'efficacité de votre fertilisation** durant cette période capitale, nous vous proposons une formation de 3 jours sur le terrain. La première journée qui se tiendra le 20 juin à Sainte-Livrade sera consacrée aux divers méthodes, analyses et outils d'observation possibles à cette période ainsi qu'aux corrections envisageables.

Plus d'informations auprès de **Rémy Muller**, Conseiller Arbo Chambre d'Agriculture **06.08.62.64.76**
Inscription au 05 53 77 83 50, Dates : 20 juin, 3 octobre et 5 décembre, Lieu : Pôle agricole de Lalande

La gestion des prélèvements d'eau dans le Lot-et-Garonne

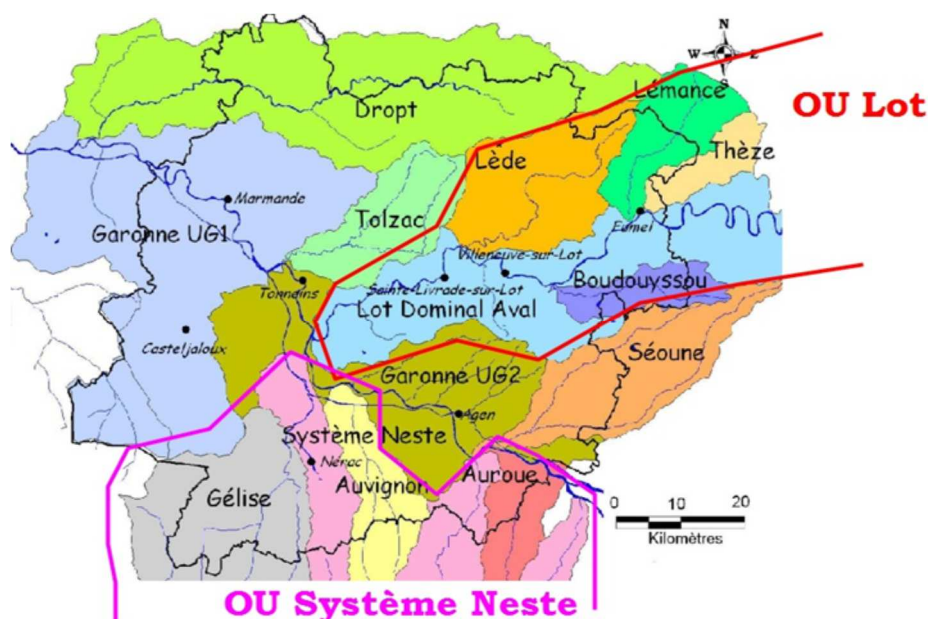
Les autorisations de pompage sont gérées par les Organismes Uniques, chargés de la gestion collective des prélèvements d'eau destinés à l'irrigation agricole depuis janvier 2013.

Le département du Lot-et-Garonne est séparé en 3 Organismes Uniques :

OU Lot porté par la Chambre d'agriculture du Lot,

OU Neste et Rivières Gasconnes porté par la Chambre d'agriculture du Gers

OU Garonne Aval et Dropt porté par la Chambre d'agriculture de Lot-et-Garonne.



Ces OU déposent chaque année en février auprès de leur DDT un Plan Annuel de Répartition (les demandes de volumes de chaque irrigant), qui passe en CODERST (Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologique) au mois de mai.

Vous recevrez courant juillet votre registre détaillant vos autorisations de prélèvements pour l'été 2019 et l'hiver 2019-2020.

Pour toute modification de volumes (nouvelle demande, récupération d'autorisation existante, ...), vous pouvez nous contacter :

Service Hydraulique – Mailys GODEFROY / Tél : 05 53 77 83 35 / mailys.godefroy@ca47.fr

Chambre d'Agriculture de Lot-et-Garonne

271 rue de Péchabout BP 80349 47008 AGEN CEDEX

Tél 05.53.77.83.83 Fax 05.53.68.04.70

Site internet : <http://lot-et-garonne.chambagri.fr>

Contact : **Mailys Godefroy** mailys.godefroy@lot-et-garonne.chambagri.fr

Association Climatologique de la Moyenne-Garonne

Aérodrome La Garenne 47520 LE PASSAGE

Tél 05.53.77.08.40 Fax 05.53.66.36.08

Site internet : <http://acmg.asso.fr>

Contact : **Patrick Debert** climatologie@acmg.asso.fr